

Le Directeur, Chef du Corps Départemental,

Courrier arrivé SUCT		
Le 1 8 SEP. 2015		
ADS		
GVD	0	
AST		
Secretaria		
National Control		
Section 1		
Pour Survey of Cy	0	
Pour information	1	
Visa		

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer 62 Boulevard de Belfort CS 900 7 59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° **15052** Affaire suivie par : **Adjudant chef Claude DUFOUR**

■: 03.27.08.61.19 **■**: 03.27.08.61.29

Lille, le 1 6 SEP. 2015

<u>Objet :</u> PORTER A CONNAISSANCE - THUN L'EVÊQUE - Plan Local d'Urbanisme <u>PJ :</u> 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 7 points d'eau incendie (PEI) publics et 1 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type	Hydrants (poteau, bouche et	Autres types (citerne, réserve et points	
nature	prise accessoire)	d'aspirations)	
PEI public	2 PI, 3 BI	2 Zones d'aspiration FPT	
PEI privé	1 PI		

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rues de la gare, du marais, Notre Dame, Mandresse, Brantiau, Verte, Louis, François et Montagne.
- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³:

N°PEI	TYPE	PE adresse Débit/volume d'eau d		l'eau constaté
4	PI	Rue des fosses	35	m³/h
6	PI	Rue Roger Salengro	45	m³/h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil) est implanté dans la commune.

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
SALLE DES FETES	Rue du moulin	LN	2ème	1080

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement SEVESO seuil Haut.

6/ <u>Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE</u> :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertorié (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse	
EGLISE DE LA VISITATION	Rue Roger Salengro	

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAMBRAI, situé 1 rue saint Fiacre 59400 CAMBRAI.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	17/06/1986	17/06/1986	
Inondation, coulée de boue	10/07/1995	12/07/1995	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services

d'Incendie et de Secours du Nord,

Colone Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS CAMBRAI

